

<b>Semaine N°</b>					<b>CONTRAT N°</b>				
<b>tésDisponibili</b>	lu	ma	me	je	ve	<b>Langues enseignée</b>	<b>Correspondance</b>	<b>Langue maternelle</b>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<b>AF P</b>	<b>Nombre de leçons</b>				<b>Remarques/ Horaire</b>				
<b>Heures dès</b>	<b>Fréquence/Début du cours</b>				<b>E-MAIL</b>				
<b>Objectifs</b>									
<b>Titre</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>		<b>Entreprise</b>		<b>Adresse: rue, CP, ville, pays</b>			
<b>M.</b>									
<b>Adresse de facturation</b>		<b>Tél. Privé</b>		<b>Tél. Prof</b>		<b>Niveau</b>			
		<b>N° Portable</b>				<b>A1</b>			
		<b>Type de matériel</b>							
<b>Montant écolage</b>				<b>MONTANT TOTAL</b>					

<b>Montant matériel</b>			
-------------------------	--	--	--

**RÈGLEMENT VOIR VERSO**

## RÈGLEMENT - CONDITIONS D'INSCRIPTION - COURS PRIVÉS

1. L'inscription à un cours est constatée par la signature de ce contrat.
2. Chaque leçon est de 45 ou 60 minutes selon votre contrat. Une pause-café de 5 minutes peut être faite au gré du participant.
3. Toutes les leçons sont payables d'avance.
4. Lors de factures mensuelles, les cours sont payables dans les 20 jours et, dans les 30 jours pour les factures globales.
5. Pour les factures mensuelles : la première facture est payable d'avance. Un montant de Fr. 15.- sera facturé par facture pour les frais administratifs.
6. Les leçons doivent être prises dans un délai d'un an à partir de la signature du contrat ou de sa prolongation.  
Après cette date, l'école peut accepter de les donner, sans y être astreinte. Dans ce cas, le prix est adapté au tarif de l'année suivante.
7. Les leçons particulières peuvent être annulées, sans perte de crédit, à condition de prévenir le secrétariat **la veille jusqu'à 19h. (vendredi 18h pour leçons du lundi)**. Cette règle ne peut faire l'objet d'aucune dérogation, même en cas de force majeure.
8. Des interruptions de longue durée pour cause de maladie, vacances, etc., sont admises moyennant préavis et sous réserve du délai prévu au paragraphe 6.
9. Tout cours commencé est entièrement dû.
10. Si, pour cas de force majeure, un participant est empêché de terminer son cours, il peut :
  - a. soit céder ses leçons à une tierce personne;
  - b. soit demander une extension du délai de validité de son abonnement;
  - c. soit faire transférer à n'importe quelle Ecole inlingua dans le monde la valeur des leçons dont il est encore créancier ;
  - d. à défaut d'une des trois solutions ci-dessus, l'école pourra, à sa discrétion, rembourser au participant les leçons non prises, à raison de 80 % du solde créancier.
11. Les participants sont autorisés à discuter les horaires avec leur formateur mais sont tenus de prévenir le secrétariat de toute modification de planning. L'école décline toute responsabilité pour les erreurs qui pourraient résulter de la non-observation de cette règle.

## CONDITIONS D'ANNULATION - COURS PRIVÉS

1. Plus de 15 jours avant le début du cours : les 10% de finance d'inscription restent acquis à l'école.
2. De 14 jours à 1 jour du début du cours : frais d'annulation de 30% de la totalité du cours.
3. **Prière d'annoncer par écrit (e-mail, courrier ou fax) toute annulation au secrétariat.** Aucune annulation par téléphone ou via votre professeur ne sera prise en considération. Une confirmation vous sera envoyée par notre école dans les 5 jours suivant la réception de votre annulation.

Nom, prénom

Date

Lu et approuvé, Signature